



Communiqué de presse

## Mieux gérer la ressource en eau en refuges en période de sécheresse

La sécheresse, qui a marqué la saison estivale 2022, a confronté les gardiens de refuges en Vanoise à de nombreuses difficultés dues d'une part au tarissement de ressources en eau dès la première quinzaine de juillet et d'autre part aux baisses importantes de débit au cours de l'été. Cette situation avait notamment entraîné l'arrêt soudain du gardiennage du refuge du Col du Palet (Peisey-Nancroix) en pleine saison.

Face à une ressource en eau de plus en plus fragilisée par le changement climatique, le Parc national de la Vanoise a créé un outil permettant à la fois d'accompagner les gardiens de ses refuges dans les situations de pénurie pour anticiper les mesures à prendre, et de mieux sensibiliser les usagers des refuges.

Début 2023, les agents du Parc et les gardiens ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un **Plan de gestion de l'eau en refuge en période de sécheresse**. Ce plan consiste en la mise en place, par les gardiens, d'un **suivi régulier de la ressource** et de différentes **mesures de restriction des usages de l'eau en refuge** en fonction de l'évolution de la situation.

Le plan de gestion doit ainsi permettre de :

1. Diminuer la pression exercée par l'activité du refuge sur la ressource en eau,
2. Renforcer la solidarité amont-aval,
3. Conserver les refuges ouverts et gardés autant que possible,
4. Sensibiliser les visiteurs des refuges à la préservation de la ressource.

Ce plan s'applique à l'ensemble des 15 refuges gardés propriétés du Parc national de la Vanoise : l'Arpont, le Bois, le Col du Palet, la Femma, Fond des Fours, la Leisse, la Martin, l'Orgère, Plan du Lac, Plaisance, Prariond, Rosuel, Turia, la Valette et Vallonbrun.

Il prévoit **4 situations de gestion type** pour le refuge. Elles sont définies en référence à une situation dite normale, c'est-à-dire une situation dans laquelle tous les usages de l'eau au refuge sont satisfaits.

**Pour les refuges en site isolé**, les gardiens déclenchent une situation de gestion type en fonction de l'état de sécheresse du bassin versant (Maurienne ou Tarentaise) déclaré par arrêté préfectoral et/ou de l'état de leurs ressources :

1. **Situation de vigilance** : la préfecture a placé le département en situation de vigilance. L'alimentation en eau du refuge est normale, mais la situation est susceptible de s'aggraver en l'absence de pluie significative dans les semaines ou le mois à venir.

2. **Situation d'alerte** : le débit de l'eau au captage a baissé de manière significative par rapport aux semaines ou années précédentes, à la même période.
3. **Situation d'alerte renforcée** : le débit au captage est faible, le refuge utilise son réservoir.
4. **Situation de crise** : il n'y a plus d'eau au captage et la réserve en eau du refuge est limitée.

Pour les refuges reliés au réseau communal (Le Bois et Rosuel), les gardiens déclenchent une situation de gestion type seulement en fonction de l'état de sécheresse du bassin versant (Tarentaise), déclaré par arrêté préfectoral.

L'identification d'une situation donnée au refuge n'est toutefois pas exclusive de situations locales plus pénalisantes qui pourraient motiver la prise de mesures spécifiques par l'autorité communale ou préfectorale.

En situation d'**alerte**, **alerte renforcée** et **crise**, différentes mesures de restriction s'appliquent graduellement au refuge sur l'accès :

- aux sanitaires (douche, WC à eau, point d'eau),
- au service de restauration,
- au service de réservation.

Au 24 juillet 2023, aucune restriction n'a été mise en place dans les refuges propriétés du Parc national. En revanche, la Préfecture a déclenché la *vigilance* pour le département le 21 juin.

Pour mieux communiquer auprès des usagers, en facilitant la **compréhension des enjeux** et les **bons gestes dans l'usage de l'eau**, le Parc a créé une **page sur son site internet** : [En cas de sécheresse, gardez l'esprit refuge !](#) (onglet « *Des découvertes* », puis « *Séjourner dans le Parc* »).

Elle explique notamment ce qu'est le Plan de gestion de l'eau en refuge en période de sécheresse et un **tableau régulièrement actualisé** permet de visualiser simultanément la **situation de chacun des 15 refuges**.

Des **infographies** ont également été conçues pour informer les usagers présents au refuge. L'une donne une vision d'ensemble des services disponibles en refuge, depuis une situation dite normale jusqu'à la situation de crise et l'arrêt du gardiennage. L'autre précise, spécifiquement sur la situation en cours (vigilance, alerte, alerte renforcée ou crise), les accès possibles aux services engendrant une consommation d'eau.

La mise en œuvre du plan de gestion de l'eau en période de sécheresse s'inscrit dans « **l'esprit Refuge** » ! Un esprit qui privilégie le dépaysement, le partage et la convivialité, là-haut. Au-delà des éléments de confort ou de réconfort qu'il peut apporter dans un milieu rude, le refuge est aussi le lieu d'expérimentation d'une certaine sobriété et d'une rusticité qui font de lui cet endroit si singulier. Rien n'est automatique, ni garanti à chaque instant, dans l'usage d'un bâtiment en site isolé d'altitude.

Cette année est la première année de mise en place de ce plan de gestion de l'eau en refuge en période de sécheresse. En fonction des retours qui seront faits en fin de saison, tant par les gardiens que par les agents du Parc, des ajustements pourront être apportés.

# SÉCHERESSE en refuge



## LES SERVICES DISPONIBLES

	 Refuge gardé	 VIGILANCE	 ALERTE	 ALERTE RENFORCÉE	 CRISE	 Refuge non gardé
 DOUCHES	++	+	-	-	-	
 WC A EAU	++	++	+	-	-	
 WC SECS	++	++	++	++	++	
 LAVABOS	++	++	++	-	-	
 JOURNÉE	++	+	+	-	-	
 1/2 PENSION	++	++	++	++	-	
 RÉSERVATION	++	++	+	-	-	

++ : OUVERT      + : ACCÈS RESTREINT      - : FERMÉ



vanoise-parcnational.fr

Contact presse :  
Élisabeth Berlioz  
[elisabeth.berlioz@vanoise-parcnational.fr](mailto:elisabeth.berlioz@vanoise-parcnational.fr)  
06 70 67 70 46